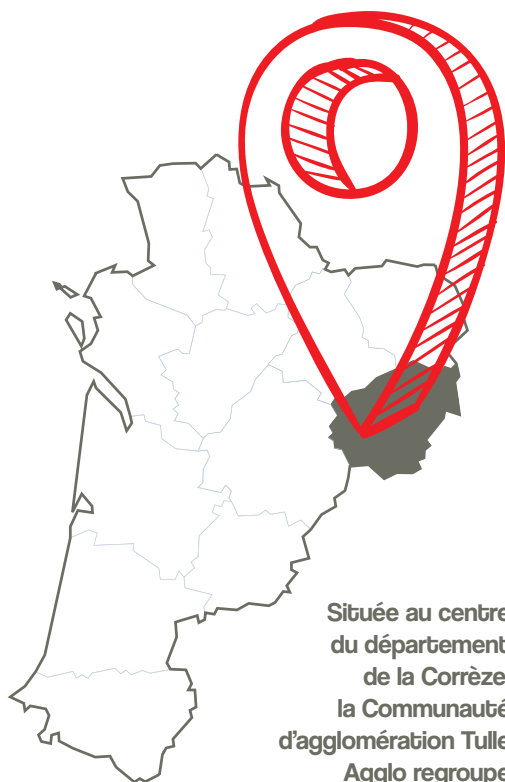




Située au centre
du département
de la Corrèze,
la Communauté
d'agglomération Tulle
Agglo regroupe
43 communes et
occupe une superficie
de 868 km².



TULLE AGGLO

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



34 030 HA
SUPERFICIE
SOIT 40 %



43
COMMUNES



44 358
HABITANTS

Situation agricole

- 33 957 ha de SAU total soit environ 40 % de la superficie totale.

Tulle, commune la plus peuplée
avec 14 836 habitants en 2017
(33% de l'EPCI environ)



1 293 ha de terres bio en 2018
soit 4% du territoire
60 fermes bio en 2020
environ 10% des fermes du territoire

CONTEXTE DU TERRITOIRE



Territoire structuré autour de Tulle **mais offrant une campagne préservée**

La Communauté d'agglomération de Tulle Agglo s'étire de chaque côté de la vallée de la Corrèze, autour de sa ville centre, Tulle. Avec l'agglomération voisine de Brive, plus grande ville de Corrèze, elle forme historiquement le principal foyer de population corrézien. Avec ses 44 000 hab., elle accueille ainsi 20% de la population départementale (63% avec le bassin de Brive). Quelques bourgs autre que Tulle maillent le territoire (Seilhac, Chamboulive, Corrèze,...), mais la plupart des autres communes ont un profil fortement rural et offrent un cadre très préservé.



Territoire relativement dynamique

Après une baisse de sa population dans l'après-guerre, Tulle agglo bénéficie désormais d'une certaine attractivité démographique (+0,4%/an sur la période 2012-2017, alors que la population départementale stagnait). Malgré une population vieillissante, l'Agglomération présente une situation économique relativement positive, grâce notamment au secteur tertiaire et malgré le déclin industriel.



Activité agricole bien implantée et une dynamique de diversification

Globalement très vallonné, le paysage est dominé par les espaces agricoles et naturels. Les forêts sont notamment très présentes. Les terres agricoles s'y taillent malgré tout une place conséquente et dominent par ailleurs sur l'ouest du territoire. L'activité agricole est historiquement, et aujourd'hui encore, dominé par l'élevage bovin allaitant, avec des productions emblématiques comme le veau sous la mère et des filières bien structurées. Malgré tout, sa part tend à diminuer et laisse de plus en plus de place à d'autres types d'élevages : bovin « lait », ovins, porcin, voire volailles. Les grandes cultures occupent une place assez modeste et sont avant tout destinées à assurer l'autonomie alimentaire des élevages. Plusieurs maraîchers sont pour finir présents, notamment autour de Tulle.



Desserte contrastée et quelques situations d'enclavement

Traversé de part en part par l'A89 et à proximité de l'A20, le territoire bénéficie d'une desserte satisfaisante. Il reste cependant à une certaine distance des principaux pôles régionaux (Bordeaux ou Clermont-Ferrand, chacun à environ 2h) et son relief, parfois marqué, peut contraindre certains déplacements internes. A ce titre, certaines communes peuvent connaître un déficit de services et d'attractivité.



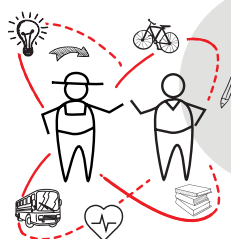
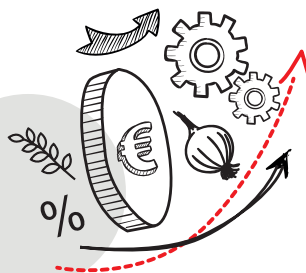
Terres agricoles qui se maintiennent mais fort vieillissement des agriculteurs et une difficulté à installer des jeunes

La SAU tend plutôt à se maintenir sur le territoire (-2% entre 2000 et 2012). On constate une baisse sensible du nombre d'exploitations, d'environ -29%, due notamment à un vieillissement conséquent des agriculteurs. Cette dynamique se traduit en premier lieu par un fort agrandissement de la taille moyenne des fermes, avec au final relativement peu d'installations de jeunes agriculteurs. Par ailleurs, quoique limitée, l'urbanisation est localement très consommatrice d'espace, avec une moyenne de 1600 m² consommés pour loger une personne, contre 800 m² en moyenne en France. Dans certains cas, la géographie contraignante de l'agglo peut en outre inciter à « consommer » les terres les plus faciles à cultiver.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1 Consolider l'attractivité du territoire par le **levier économique**

(accueil de nouvelles entreprises, renforcement du secteur touristique et maintien de la diversification de l'activité agricole).



2 Maintenir la **cohésion territoriale** malgré une forte disparité de profils communaux

Equipements structurants et de manière générale une offre de services (santé, transports, culture,...).

Concilier **développement, durabilité et créativité**

Urbanisme proportionnés et actions environnementales volontaristes.

3



4 Renforcer la **solidarité territoriale**

Gestion de proximité dans l'exercice des compétences mais solidarité de moyens.



Tulle Agglo s'est par ailleurs doté d'une Charte de l'agriculture et de l'alimentation, qui décline les grands enjeux de l'Agglo sur ces thématiques. Co-signée par Tulle Agglo, la Chambre départementale d'agriculture et le lycée agricole de Naves, puis élargie à d'autres acteurs locaux, elle mise également sur 4 grands points :

- Le développement d'une agriculture durable et solidaire (meilleure répartition de la richesse, diversification des productions, foncier accessible et création d'emplois non délocalisables).
- La promotion d'une alimentation locale de qualité et accessible à tous (développement des circuits courts et respect de la saisonnalité des produits, avec des actions spécifiques vis-à-vis des populations les plus modestes).
- Une lutte contre les impacts négatifs de l'agriculture et de l'alimentaire sur l'environnement et la santé humaine (promotion de techniques agroécologiques, maîtrise des émissions de GES et lutte contre le gaspillage).
- La réappropriation de leur alimentation par les consommateurs (sensibilisation continue, ponctuées d'évènements ouverts à tous).

ACTIONS EN COURS

Tulle Agglo a commencé à s'investir sur les questions agricoles dès 2012, en s'appuyant sur un salarié et un groupe de travail impliquant notamment des élus engagés. Un premier temps assez long de réflexion interne et de familiarisation avec la thématique a été nécessaire. Elle a permis à l'Agglo de se sentir plus légitime dans les réponses à apporter aux enjeux pré-identifiés. Les actions se sont ensuite mises en place progressivement, aiguillées plus finement dès 2016 par la réalisation d'un diagnostic agricole et foncier. En plus d'être l'occasion d'une ouverture à des partenaires extérieurs, ce dernier a permis de confirmer la lecture des enjeux locaux (vieillesse des agriculteurs, manque de diversité des productions,...).

Pour apporter un cadre aux actions et leur donner une direction claire, le projet alimentaire territorial (PAT) a été engagé en 2017 autour de 4 axes et en partenariat étroit avec les acteurs locaux.

Enjeu 1
levier
économique



Enjeu 3
levier
économique



ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS ET MODES DE COMMERCIALISATION



Face au manque de diversité dans les productions agricoles de son territoire, et de la faiblesse des liens entre production et consommation locales, Tulle Agglo a souhaité aider les producteurs à se doter d'un outil de transformation implanté localement. Un tel outil a en effet plusieurs mérites dans la valorisation des productions locales :

- il permet de diversifier les produits et d'ainsi répondre de manière plus satisfaisante à la demande (consommateurs et restauration collective)... En cela, il est un facteur de dynamisation des circuits courts et de valorisation du « terroir » ;
- il permet de ne pas dépendre de filières longues et d'ainsi garder le contrôle sur le devenir de ses productions ainsi que sur la production de valeur ajoutée... En cela, il est un facteur de création d'emplois locaux.

les étapes

Dans le cas de Tulle Agglo, le projet est né avec la création d'une association de préfiguration en 2014, associant l'EPCI et les producteurs locaux volontaires pour s'engager dans le projet, sur des productions animales comme végétales. Son but était également de faire la promotion de l'outil, auprès des agriculteurs et d'autres collectivités.

Une étude de faisabilité a été confiée à un bureau d'études en 2016, avec pour objectif de répondre aussi précisément que possible aux attentes des agriculteurs. Elle a permis de lancer la construction de l'atelier, sur un terrain acquis par l'Agglo. Le coût des bâtiments et des équipements fixes a également été pris en charge par l'Agglo, en ayant soin d'assurer son excellence environnementale (isolation, panneaux photovoltaïques, utilisation de bois régional,...).

Pour gérer l'atelier sans intervention de l'Agglo, une société par actions simplifiée a ensuite été créée. Elle rassemble huit producteurs locaux et l'Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPEFPA) de Naves. C'est elle qui a investi dans le matériel de production. L'intérêt de cette organisation est de laisser les producteurs maîtres de l'outil de production. Un crédit-bail sur 20 ans lui permet d'acquérir progressivement l'atelier.

Avec deux salariés, l'atelier permet depuis début 2020 de transformer des productions carnées et végétales, bio et non bio. Le modèle économique est fondé sur la vente directe des produits de chaque membre de la SAS à sa propre clientèle et sur la vente de prestations de service à des producteurs extérieurs à la société. Le matériel disponible permet de conditionner sous diverses formes (frais, sous-vide, surgelés...) et d'ainsi répondre avec souplesse à la demande. Les fondateurs bénéficient de tarifs de traitement des produits plus intéressants que les producteurs extérieurs à la société, dont la participation paraît toutefois importante pour l'équilibre économique de la structure.



PERSPECTIVES

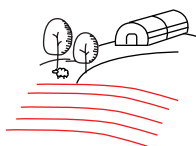
- CONSOLIDER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DE LA STRUCTURE, EN SE BASANT SUR LE NOYAU DES ASSOCIÉS MAIS EN S'OUVRANT À D'AUTRES PRODUCTEURS LOCAUX
- DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE
- VALORISATION DES PRODUITS SOUS UN MARKETING HARMONISÉ ET LISIBLE POUR LES CONSOMMATEURS

Dispositifs de programmation mobilisés

subvention Territoires à énergie positive pour la croissance verte, région Nouvelle-Aquitaine et département de la Corrèze, autofinancement et emprunts

DYNAMISATION DES INSTALLATIONS AGRICOLES

Enjeu 1 levier économique



Acquisition foncière

Pour répondre au vieillissement des agriculteurs et à la faible dynamique d'installations, Tulle Agglo a envisagé l'option d'acquisitions foncières dès 2014. L'ambition s'est dans un premier temps traduite par la création d'un forum installation-transmission, organisé en lien avec la Chambre départementale d'agriculteur. Tous les agriculteurs du territoire, et notamment les plus proches de l'âge de la retraite, étaient invités à y prendre part. Malgré une bonne participation, la dynamique créée n'a pas réussi à se maintenir et porter ses fruits.

les étapes

C'est en 2018 que l'ambition a réellement commencé à se concrétiser, avec une opportunité foncière sur la commune de Saint-Clément. Composé d'une ancienne ferme assise sur 20 ha, dont 11 ha de superficie agricole utile, l'ensemble dispose d'un bon potentiel pour la mise en place de plusieurs activités complémentaires au sein d'un « tiers-lieu agricole ». Dans un travail partenarial avec la commune de Saint-Clément et les acteurs locaux, plusieurs orientations ont ainsi été définies :

- la création d'un lieu test destiné à des candidats à l'installation hors cadre familial ;
- l'installation directe d'un porteur de projet ;
- de la production légumière en insertion, ou en régie, destinée à la RHD.

Plusieurs principes directeurs ont d'ores et déjà été actés, comme l'ouverture à l'innovation, la conversion en bio de la ferme et la coopération dans la conduite du projet, tout ceci au service de son exemplarité. Le montage juridique, autour d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), s'est également dessiné.

Pour préfigurer concrètement le tiers-lieu agricole et ses activités, le collectif a répondu en 2020 à l'appel à projets régional « Développement des circuits alimentaires locaux », volet coopération. L'acquisition foncière devrait quant à elle pouvoir se concrétiser courant 2021. Entre-temps un autre ensemble foncier a été identifié sur le territoire de l'Agglo.

Préfiguration des contributions des partenaires

les communes, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Naves, la Chambre d'agriculture de Corrèze, Agrobio 19, Terres de liens Limousin et l'ADEAR

ACCÈS À UNE ALIMENTATION LOCALE POUR TOUS

Une des ambitions derrière le développement des circuits courts est évidemment d'en faire profiter la population locale, dont les ménages les plus modestes. Elle suppose toutefois une éducation à l'alimentation de qualité et des actions volontaristes pour dépasser la barrière des prix, parfois trop élevés pour certaines familles.



Education à l'alimentation

L'investissement de l'Agglomération sur le champ de l'éducation à l'alimentation est assez ancienne. Ainsi, chaque année depuis 2015, la semaine « Mon territoire a du goût » est organisée sur le territoire et offre un programme varié, avec la participation de producteurs, de chefs restaurateurs, de multiples associations. La semaine se clôture avec un événement festif destiné au grand public et bien nommé la « Grand Tablée ».



Introduire des produits locaux et biologiques dans la restauration scolaire

Pour aider les communes de l'Agglo à introduire des produits locaux et biologiques dans la restauration scolaire, un programme d'accompagnement a également été mis en place avec Interbio et la Chambre départementale d'Agriculture. Une quinzaine de communes au total ont décidé de jouer le jeu et la ville de Tulle bénéficie d'ores et déjà du label « Territoire bio-engagé ».



Solidarité alimentaire

Sur la thématique de la solidarité alimentaire, un groupe de travail-réflexion a par ailleurs été mis sur pied en 2018, en lien direct avec le PAT. Le groupe se compose de Centres communaux d'action sociale (CCAS) et d'associations agissant dans le champ de la solidarité et de l'insertion. Il travaille notamment à l'organisation d'un « marché solidaire ». L'idée d'une épicerie solidaire est également en germe, laquelle serait l'occasion de combiner produits locaux, insertion et éducation à l'alimentation.

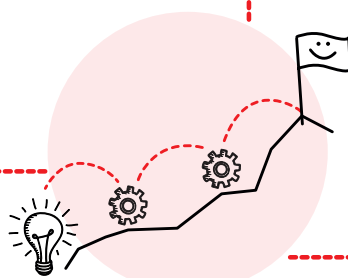
SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

- Un investissement progressif, appuyé par une formation progressive de l'équipe politique et la constitution d'un véritable groupe projet.
- Des communes pilotes dans la conduite de certaines actions, notamment pour le tiers-lieu.
- Un poste pérenne de chargé de mission.
- Un cadre stratégique cohérente, qui articule les différentes sous-thématiques et leur donne un sens commun.
- Une ouverture partenariale importante, structurée autour d'un « noyau dur ».
- Plus largement, une forte ouverture sur les initiatives portées par d'autres territoires.
- La posture d'accompagnateur, attentif aux besoins des premiers intéressés et ne cherchant pas à imposer sa vision des choses.

Difficultés rencontrées

- Concilier les différentes ambitions communales, pour maintenir une certaine unité à l'échelle de l'ECPI et préserver la volonté d'agir de chacun.
- Se faire accepter comme un acteur légitime en matière agricole par les acteurs historiquement actifs sur le sujet, a fortiori lorsque l'ambition affichée est de faire évoluer les pratiques et tendances actuelles.
- Réussir à faire travailler de manière constructive les différentes structures agricoles, en dépassant les situations conflictuelles par la recherche d'intérêts communs et la mise en place d'une gouvernance claire.



Perspectives

À ce jour, la dynamisation des installations / transmissions de fermes reste un enjeu très fort de Tulle Agglo. La mise en place d'un, voire de plusieurs, tiers-lieu agricoles sera un premier pas important dans cette voie. Cette solution a notamment un rôle d'exemplarité et d'entraînement à jouer au sein du territoire. Elle ne pourra toutefois pas répondre à elle seule au problème, auquel l'Agglomération n'est par ailleurs pas la seule à devoir répondre. Pour agir à une échelle plus large, Tulle Agglo s'interroge sur l'opportunité d'une foncière locale dédiée à l'acquisition de terres. Quoiqu'il en soit, un travail de fonds auprès des agriculteurs et un investissement des acteurs du foncier semble indispensable. La mobilisation des outils urbanistiques est peut-être également une piste pour favoriser l'accès au bâti et l'évolution de celui-ci.

C'est à refaire



- Faire confiance aux producteurs pour déterminer leurs besoins dans la valorisation des produits et les mettre en responsabilité dès l'élaboration du projet.
- Très tôt, formaliser certains partenariats par des montages juridiques adaptés, permettant de s'assurer de l'implication des différents acteurs.

Pour nous contacter



Romain BADUEL, conseiller territoire



07 77 72 01 43



r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



Didier BERTHOLY, chef de projet Culture et Agriculture



05 55 20 75 09



didier.bertholy@tulleagglo.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

